

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article3494>



Scandale à la RATP : des agents accidentés, parfois reconnus handicapés, forcés à réintégrer leur poste



- Thématiques - Travail -
Date de mise en ligne : vendredi 3 janvier 2025

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

La CCAS (Caisse de coordination aux assurances sociales), organisme qui gère la sécurité sociale de la régie des transports parisiens, aurait-elle instauré un système de reprise forcée du travail pour ses agents accidentés, malgré des avis médicaux contraires ? C'est ce que dénoncent plusieurs salariés.

Naïm Sakhi L'Humanité (site web) jeudi 26 décembre 2024